



BALADE AUTO-MOTO- RETROS

Dans le cadre de notre événement « **Métiers d'art en Sarthe** » que nous organisons dans le cadre des journées européennes des métiers d'art, les **6 et 7 avril 2019**, au Château et dans le village de Montmirail, une **balade** de véhicules anciens (autos, motos) sera au programme entre **La Ferté Bernard** et **Montmirail**. Les journées européennes des métiers d'art permettent de découvrir et promouvoir des savoir-faire contemporains, hérités d'hier, réinventés aujourd'hui et maîtrisés par des professionnels de talent. Nous vous invitons à partager un moment convivial entre passionnés. Pour participer à cette balade, nous vous remercions de bien vouloir remplir la fiche d'inscription ci-dessous.

NOM : Prénom :

Adresse :

Date de Naissance : / / Téléphone : fixe : mobile :

Adresse Mail :

Modèle voiture/ moto :

Année : Couleur :

Nom du propriétaire : Nom du conducteur :

Club d'origine (éventuel) :

Deux stationnements vous seront proposés à l'arrivée suivant la hauteur de votre véhicule (garde au sol). A joindre impérativement avec ce formulaire **la carte grise** du véhicule ainsi **que l'attestation d'assurance** de celui-ci. A joindre également des **photographies** du véhicule légendées avec votre nom (1 minimum).

Après cette balade, un apéritif sera proposé à tous les équipages gratuitement, de plus un **concours d'élégance** (*gratuit*) sera proposé et présenté par **les participants** de la balade durant le **déjeuner** du samedi midi (**16euros**). Le juge se prononcera sur deux critères que sont **l'originalité** et **l'élégance** de votre tenue. Pour y participer vous devez **cocher** la case correspondante ci-après.

Je participe :

Seul en duo tout l'équipage (+ de 2)

Je ne participe pas

Nous vous remercions de retourner ce document complété à l'adresse : joel.monchatre@orange.fr ou **Joel Monchâtre, 3 rue du Dr Castaing 72320 MONTMIRAIL**

Le chèque du repas du midi est à adresser à l'ordre de la société Meulemans.

Places limitées, inscription par ordre d'arrivée.

Au plus tard le 16 / 03 / 2019